

# Se Comprendre



Association des personnes  
avec une déficience de l'audition

## *Témoignage*

Vivre avec un  
double handicap

## *Parole aux jeunes*

Briser les limites du  
système d'éducation

## *Défense des droits*

Accessibilité des  
palais de justice



Mars 2019

## Heures d'ouverture de nos bureaux

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h à 16h30

Avant de vous rendre à nos bureaux,  
nous vous invitons à prendre rendez-  
vous en composant le 418-623-5080 ou  
en nous écrivant à [info@apda.ca](mailto:info@apda.ca).

Si nous sommes dans l'impossibilité de  
prendre votre appel, laissez-nous un  
message dans la boîte vocale.

Pour les utilisateurs ATS qui souhaitent  
nous rejoindre, peu importe le réseau  
de distribution, nous utilisons le service  
de relais Bell : 1-800-268-9243.

**Merci de votre compréhension !**

## Bienvenue aux nouveaux membres

L'Association des personnes avec une  
déficiência de l'audition est heureuse  
d'accueillir les nouvelles personnes qui se  
joignent à nous.

**Merci de vous impliquer et n'oubliez  
pas que l'APDA, c'est vous !**



Suivez-nous sur FACEBOOK  
APDA - association des  
personnes avec une  
déficiência de l'audition

# Donner, aider, soutenir.



**Desjardins, fier d'appuyer la mission  
et l'engagement des gens de l'APDA.**

 **Desjardins**  
Caisse populaire de  
Charlesbourg

## Relation d'aide

N'oubliez pas que vous pouvez toujours  
communiquer avec nous pour toute  
demande d'information, d'aide ou de  
support moral.

**N'hésitez pas à nous appeler  
au 418-623-5080 ou à nous  
écrire à [info@apda.ca](mailto:info@apda.ca)**

## Équipe de recherche et de rédaction :

Kim Auclair, Francine Chalut, Chantal Fortin, Ariane Millette, Marie-Hélène Tremblay, Anne-Sophie Verreault.

## Collaborateurs:

Pierre-Hugues Gagné, Patrice Grimard, Hélène Houde, Ann-Katherine Langlois, Samuel Lanouette, Gilles Nolet, Patrice Pelletier.

**Photographies:** APDA, Canva, Geneviève St-Germain, Samuel Lanouette,

**Impression:** Les Copies du Pavois.

## Dépôt légal:

ISSN 1703-3608

Bibliothèque nationale de Québec 2019

Bibliothèque nationale du Canada 2019

Le magazine *Se Comprendre* est publié par l'Association des personnes avec une déficience de l'audition à l'intention de ses membres et des intervenants du milieu de la surdité.

Les articles peuvent être reproduits à condition d'en indiquer la source. Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Pour nous joindre:

Association des personnes avec une déficience de l'audition  
7260, boulevard Cloutier, Québec (Québec) G1H 3E8  
Téléphone: 418-623-5080  
info@apda.ca | www.apda.ca

## Membres du conseil d'administration de l'APDA :

Gilles Nolet, président  
Nancy Porter, vice-présidente  
Guylaine Gravel, trésorière  
Micheline Careau, secrétaire  
Hélène Houde, administratrice  
Patrice Grimard, administrateur

## Employées :

Directrice: Marie-Hélène Tremblay  
Coordonnatrice des activités : Anne-Sophie Verreault  
Chargée de projet: Chantal Fortin  
Agente de communication : Kim Auclair  
Responsable de rédaction : Ariane Millette

## Sommaire

- 4 **Où sortir sans limites?**
- 6 **Espace membres / Vivre avec un double handicap**
- 8 **Santé / Partenariat avec l'IUCPQ**
- 10 **Nouvelles et actualités / Le RTC écoute les besoins**
- 11 **Outils et formation / Vous employez une personne malentendante / La fraude: soyez vigilants**
- 13 **La parole aux jeunes / Briser les limites**
- 16 **Espaces membres / Voyager sans limites**
- 18 **Défense des droits / Que justice soit rendue**
- 20 **D'une oreille à l'autre**
- 21 **Ça bouge à l'association**
- 23 **Livres**



PAR MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY, DIRECTRICE

Qui d'entre nous n'a pas été en mesure de suivre une conversation dans un restaurant bruyant ou a craint ne pas entendre son nom à l'interphone dans une salle d'attente ? Cette réalité, tout le monde l'a vécue ! Malheureusement pour nous, les personnes malentendantes, vivre avec ces obstacles et ces situations angoissantes fait partie de notre quotidien.

L'APDA s'est donné pour mission de briser les obstacles à l'inclusion et de faire en sorte que « sortir sans limites » soit enfin possible pour que les personnes malentendantes puissent prendre pleinement leur place dans la société. Pour cela, il faut intervenir à deux niveaux : faire connaître les endroits accessibles, puis sensibiliser les entreprises et les services publics pour que des améliorations soient apportées dans tous les milieux. C'est le point de départ du projet *Où sortir sans limites* ! Cette édition spéciale dédiée au projet mettra de l'avant les diverses facettes de la dure réalité de l'accessibilité pour les personnes malentendantes dans les lieux publics. Vous saurez mieux à quel point nous, les personnes malentendantes, avons développé des forces inouïes et investissons de l'énergie brute pour braver l'adversité et prendre notre place !

Kim Auclair, responsable du projet *Où sortir sans limites*, vous présentera globalement les actions et la mobilisation collective qu'il suscite. En parcourant le magazine, vous en apprendrez davantage sur les défis du double handicap (auditif et moteur), l'accès dans un établissement de santé de Québec, l'accès au transport collectif du Réseau de transport de la Capitale (RTC), l'accès aux milieux scolaires, les bonnes pratiques en milieu de travail, les complexités à l'étranger, l'accès à la justice, etc.

Il y a tellement à dire que les sujets présentés dans ce magazine devront nécessairement être approfondis ; c'est donc le défi que nous vous lançons avec *Où sortir sans limites*. Partagez et participez sans limites !

MERCI, bonne lecture et au plaisir de vous revoir bientôt !

## Un nouvel outil de sensibilisation

PAR KIM AUCLAIR, AGENTE DE COMMUNICATION, PRÉSENTÉ PAR MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY, DIRECTRICE

***Où sortir sans limites* est un outil pour promouvoir les lieux accessibles et les bonnes pratiques d'accessibilité dans les lieux publics. L'idée, qui a été financée en 2018, est inspirée du projet «L'accessibilité à notre portée» qui a amené le Comité accessibilité de l'APDA à évaluer les salles de spectacle de la Ville de Québec en 2015. C'est Kim Auclair, à titre d'agente de communication, qui a eu le mandat de mener à bien ce beau projet novateur. Sa propre expérience de la surdité l'a motivée à faire connaître l'initiative partout au Québec !**



Lorsque je suis arrivée à l'APDA en juillet 2018, j'étais loin d'imaginer l'impact qu'aurait le projet *Où sortir sans limites* sur le plan personnel et professionnel. Celui-ci m'a permis de prendre conscience de mes limites de communication et de cheminer vers l'acceptation de ma surdité. Je me suis beaucoup réalisée et j'ai utilisé mon réseau de contacts professionnel pour développer, puis promouvoir le projet. Je suis fière de le travailler avec une équipe composée de personnes humaines et complémentaires.

Lancé le 27 octobre 2018, *Où sortir sans limites* est une initiative financée par l'Office des personnes handicapées du Québec. L'outil favorise l'inclusion sociale des personnes malentendantes en listant les services adaptés existants et les endroits respectant certains critères d'accessibilité au moyen d'un répertoire en ligne. Le projet encourage les bonnes pratiques en façonnant un guide de conseils pratiques pour les entreprises. Afin de mieux cerner les difficultés des personnes malentendantes dans les lieux et les services publics, nous avons fait circuler un questionnaire spontané ; **128 participants**, majoritairement malentendants ont répondu. Ces données nous ont permis de prioriser les lieux à évaluer et d'établir certains critères d'accessibilité pour les personnes malentendantes. Toute la synthèse des résultats est disponible à l'adresse suivante : [www.ousortirsanslimites.com/synthese2018.pdf](http://www.ousortirsanslimites.com/synthese2018.pdf) \*

### Un partenariat important avec Kéroul et Audition Québec

Kéroul est un organisme à but non lucratif qui cherche à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacités physiques restreintes. Nous avons rencontré les membres de l'équipe à Montréal afin de présenter l'APDA et ses projets. Nous avons établi un partenariat pour *Où sortir sans limites* : Kéroul a fourni une liste de lieux adaptés pour les personnes malentendantes que nous ajoutons actuellement sur une carte virtuelle avec la mention « lieu partenaire ». Une fois affichés, ces endroits peuvent être commentés par notre communauté.

Un partenariat similaire a été également fait avec Audition Québec qui est l'organisme derrière la réalisation du Répertoire des salles équipées d'un système d'aide à l'audition. Les salles ciblées par l'équipe d'Audition Québec sont ajoutées sur le site Internet d'*Où sortir sans limites* avec la mention « lieu partenaire ».

## \* Notre sondage en bref

Dans les lieux publics, les personnes malentendantes ont des besoins qui ne sont pas toujours compris puisqu'elles ne savent pas comment les aborder, qu'elles n'ont jamais songé à de telles démarches, qu'elles ont subi de mauvaises expériences ou qu'elles ont été cibles de moqueries. Elles sont en général mal à l'aise ou ne savent pas comment procéder...

Les résultats de notre sondage nous ont permis de déduire que les lieux ou les services publics les moins sensibilisés aux personnes malentendantes sont, par ordre décroissant :

**1. les salles de spectacles (68 %) ou de cinéma (55 %) ;**  
« À la Salle Albert Rousseau du Cégep de Sainte-Foy, leur système ne fonctionnait pas et au comptoir de prêt, c'était de jeunes employés qui ne connaissaient rien. Je ne suis pas retournée depuis. »

**2. les établissements de santé (63 %) ;**  
« J'ai demandé à plusieurs intervenants de confirmer mes rendez-vous par courriel, mais je reçois toujours un message sur ma boîte vocale »

**3. les transports en commun (53 %) ;**  
« J'ai demandé aux employés de l'aéroport de venir m'aviser à l'annonce de mon vol. Ils ne sont jamais venus et j'ai presque manqué l'avion... »

**4. les restaurants (52 %).**  
« J'ai déjà demandé un endroit calme dans un resto de Québec et ils m'ont envoyé en fond de salle, face aux services de la cuisine. »

Les difficultés des personnes malentendantes incluent : parler avec le service à la clientèle, converser dans un lieu trop bruyant, manger dans des endroits achalandés, assister à des conférences, écouter un spectacle ou un film au cinéma, etc. Les besoins d'accommodements ainsi que les obstacles liés à une compréhension adéquate dépendent du niveau de surdité.

Ceux qui se renseignent sur l'accessibilité d'un endroit, la communication étant difficile au téléphone, le font sur place, sur Internet ou avec l'avis d'un proche. Quelques-uns appellent au risque d'une compréhension diminuée. La plupart ont indiqué ne rien faire pour s'informer ou améliorer leur perception, s'en remettant uniquement à leurs prothèses auditives. Comme l'indique un répondant, « on ne le demande pas, on le teste. » Parfois accompagné d'une parenté entendant ou d'un interprète, la personne malentendante se débrouille en repérant les coins moins bruyants et en demandant de répéter jusqu'à assimilation.

### Une couverture médiatique bien démarrée

Afin de sensibiliser la population aux contraintes des individus atteints de surdité, nous avons contacté plusieurs médias. Certains ont accepté de publier des articles prérédigés, alors que d'autres nous ont interviewés. Toutes nos apparitions médiatiques sont sur notre site Internet : <https://www.apda.ca/dans-les-medias>.

### Et la suite ?

Le guide de conseils pratiques destiné aux entreprises sera lancé et des outils promotionnels seront façonnés. Des conseils pour les personnes malentendantes sont aussi diffusés sur le site [www.ousortirsanslimite.com](http://www.ousortirsanslimite.com). Les médias sont graduellement informés de l'avancement du projet. Le site web, quant à lui, continuera d'évoluer en fonction des besoins de la communauté malentendante.

### Vous souhaitez participer au projet Où sortir sans limites ?

Pour soumettre un lieu adapté, rendez-vous sur le site [www.ousortirsanslimites.com](http://www.ousortirsanslimites.com). Appuyez ensuite sur « évaluer un lieu » pour remplir le formulaire en ligne et ajouter vos commentaires sur le lieu. L'APDA s'occupera de l'ajouter sur le répertoire. Vous pouvez aussi télécharger les formulaires ou venir chercher des exemplaires papier dans nos locaux. Pour devenir collaborateur, pour partager votre témoignage dans les lieux publics ou pour tout questionnement sur le projet, contactez-nous au 418-623-5080 ou à [communication@apda.ca](mailto:communication@apda.ca).

## Vivre avec un double handicap

ENTREVUE RÉALISÉE PAR KIM AUCLAIR, AGENTE DE COMMUNICATION

**Pierre-Hugues Gagné, nouveau membre de l'APDA, est l'exemple parfait d'une personne qui a appris à accepter ses problèmes pour vivre pleinement sa vie.**

En 1976, à l'âge de 36 ans, M. Gagné a eu un accident de voiture qui lui a causé un traumatisme craniocérébral (TCC) non traité. Malgré une baisse d'énergie et une diminution du fonctionnement des sens dont la surdité, l'odorat et le goût, il a continué ses activités dans le milieu des affaires et dans la communauté jusqu'en 1989, l'année où tout s'est envolé.

Fatigue extrême, épuisement, dépression sévère, faillite, divorce... Il n'assumait pas ce qui lui arrivait. « Cette période de ma vie était ce que j'appelle mon enfer. Personne ne pouvait deviner ce qui se passait. C'était dans ma tête. J'avais honte de m'exprimer. »

Puis, en 2004, il subit un accident vasculaire cérébral (AVC) qui le paralyse du côté droit et lui laisse plusieurs séquelles.

Entre-temps, sa déficience auditive devenait de plus en plus prononcée. « Je montais le volume des appareils audio. Je demandais aux gens de répéter. J'interprétais mal ce que les personnes me communiquaient. Je m'isolais aussi dans les réunions de famille. »

C'est seulement à la sortie de son AVC qu'il a compris ce qui s'était passé et qu'il a pu voir une lumière au bout du tunnel. « Aujourd'hui, je ne pense plus à ce que j'ai perdu, je profite plutôt de ce qui me reste. »



### Trois grands défis

Le premier défi qu'a rencontré Pierre-Hugues Gagné est celui de survivre. À son arrivée à l'Hôtel-Dieu le 22 mai 2004, il a été pris en charge par l'équipe du Dr Pierre Naud. « J'avais présenté un épisode initial d'ischémie cérébrale transitoire (ICT) en décembre 2003 qui a évolué vers un AVC sylvien gauche complet, en mai. » Pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, sa condition neurologique s'est détériorée dû à une thrombose carotide interne gauche. Durant ce temps, ses enfants, voyant la situation se dégrader, prévoient le pire. Son transfert en réadaptation a eu lieu le 13 juillet 2004.

Son deuxième défi est celui de se réadapter à la vie. À son arrivée à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ), il était dépendant pour ses transferts et ses activités de la vie quotidienne. « J'ai reçu des traitements de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie. J'étais aussi suivi par le travailleur social. J'ai été évalué en neuropsychologie, en diététique et en éducation spécialisée. ». M. Hugues a ensuite repris goût à la vie. Le 19 novembre 2004, il a réintégré son appartement et a reçu des services du Centre local de services communautaires (CLSC).

Enfin, son troisième défi est celui d'accepter sa surdité. « J'ai eu à trouver les moyens pour minimiser ma déficience auditive et me procurer des appareils auditifs. » Pour lui, l'adaptation a été plus difficile puisqu'elle est journalière. Il a demandé à l'IRDPQ d'adapter ses activités à ses besoins particuliers. « À la maison, par exemple, on m'a doté d'appareils avec volume amplifié : téléphone, réveil-matin, détecteurs de fumée et d'incendie, système lumineux et sonore. » Il porte aussi attention à l'éclairage et aux bruits environnants. À l'extérieur, en quadriporteur il règle ses appareils à 360 degrés pour bien entendre tous les bruits de l'environnement. Il se méfie aussi du bruit du vent. En transport adapté, il avertit le chauffeur qu'il est malentendant et coupe le son de ses appareils auditifs. Pour ce qui est des conférences, dans les restaurants, dans les soupers de famille ou encore dans les salles de spectacle, il choisit l'environnement et les appareils utiles à son entendement.

### Savoir se relever

Depuis ce temps, beaucoup de choses ont changé. Celui qui a été actif dans le milieu communautaire et des affaires dans le passé se déplace aujourd'hui en quadriporteur et en transport adapté. Il a, entre autres, appris à déléguer et accepter de l'aide, chose qu'il ne faisait pas auparavant. Il est suivi par l'IRDPQ où il participe à différentes formations afin de continuer de profiter de la vie. Il n'a pas peur de parler de ses handicaps. Sur sa table de cuisine se retrouve, d'ailleurs, une lampe qui l'aide à passer au travers des périodes plus sombres. « La lumière est tellement forte qu'elle m'aide à voir les choses autrement. Elle me fait du bien ».

### Un homme comblé !

M. Gagné est reconnaissant de l'aide reçue tout au long de son parcours jusqu'à aujourd'hui. Grâce au support de sa famille, une merveilleuse expertise de l'IRDPQ, et un bon accompagnement du CLSC, il ne pense plus à ce qu'il a perdu « Je fais confiance à la vie en me concentrant sur le reste. Après tout, elle ne s'arrête pas. » M. Gagné a même le projet d'écrire un livre. Une autre histoire à suivre...

**94%**  
DE PORTEURS D'APPAREILS  
AUDITIFS DE COMPÉTITEURS,  
PRÉFÈRENT WIDEX EVOKE  
EN SITUATIONS BRUYANTES

**Vous désirez un son encore plus personnalisé?**

Apprenez à vos appareils auditifs EVOKE vos préférences d'écoute en temps réel grâce à quelques touches de l'application EVOKE.

En apprendre davantage au:  
[www.widex.ca/myevokeapp](http://www.widex.ca/myevokeapp)

**WIDEX EVOKE™**  
HEARING HAS EVOLVED



Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques enregistrées de Google Inc.

## Partenariat avec l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ)

PAR ANNE-SOPHIE VERREULT, COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS

**Le 22 septembre 2017, l'APDA a participé à une visite de l'Institut en cardiologie et pneumologie de Québec (IUCPQ) afin de formuler des recommandations pour améliorer l'accessibilité des personnes malentendantes aux services de cet établissement. Le 7 janvier 2019, nous avons eu le suivi de nos recommandations. Nous avons donc envie de partager l'impact de ce travail...**

### Première problématique

Les guichets d'accueil sont munis de vitres séparant l'utilisateur de l'interlocuteur. Cela empêche le son de voyager convenablement et devient un obstacle pour les personnes malentendantes.

- **Recommandations** : Éliminer cette pratique dans les départements où le risque de contamination est moindre. Favoriser l'installation de vitrages à ouvertures multiples dans les départements où un obstacle physique doit obligatoirement séparer l'utilisateur de l'interlocuteur.

- **Résultat** : Dans les secteurs à risques élevés, des porte-voix ont été installés.

### Deuxième problématique

Les téléphones publics à l'entrée de l'hôpital n'ont pas la fonction ATS/ATME. Cela empêche les personnes sourdes et malentendantes de communiquer avec des personnes externes à l'hôpital.

- **Recommandations** : Installer des téléphones avec cette fonction.
- **Résultat** : Ce type de téléphone a été installé.

### Troisième problématique

Les salles d'attente sont souvent bondées ou improvisées dans un corridor. Certaines sont munies d'une télévision ou font jouer de la musique.

- **Recommandations** : Installer des écrans signalétiques dans ces espaces qui indiquent un numéro ou le nom du patient, afin que les personnes malentendantes puissent avoir l'information.
- **Résultat** : À l'étude de faisabilité.



### Quatrième problématique

Lors de la prise de rendez-vous, les personnes malentendantes sont contactées par téléphone et ne peuvent prendre en note la date et l'heure de leur rendez-vous.

- **Recommandation** : Offrir la possibilité de décider d'une manière alternative au téléphone pour être contacté, par exemple par texto ou courriel.

- **Résultat** : En voie de réalisation, la procédure du service de relais a été diffusée à l'ensemble du personnel afin d'améliorer leurs communications avec les personnes malentendantes.

### Cinquième problématique

Les ascenseurs ne sont pas munis de téléphones ATS/ATME s'il y a une panne et qu'une personne malentendante restait prise à l'intérieur.

- **Recommandation** : Installer ce type d'appareils dans les ascenseurs.

- **Résultat** : Proposition d'en installer lors de la mise aux normes des ascenseurs.

### Sixième problématique

L'hôpital n'est pas muni d'alarmes d'incendie gyrophares. Les personnes malentendantes ne sont donc pas averties en cas de situation d'urgence.

- **Recommandation** : Installer ce type d'alarmes dans l'hôpital.

- **Résultat** : Proposition d'en installer lors de la mise aux normes du système d'incendie.

Nous pouvons dire que cet échange apporte tranquillement ses fruits. Une chose est sûre : l'accessibilité aux soins de santé doit être améliorée pour les personnes malentendantes. Les professionnels sont souvent pressés et ne connaissent pas les stratégies de communication. Nous croyons que ceux-ci devraient tous recevoir une courte indication dans leur guide d'intégration d'employé ; ceci fera partie des prochains défis...

### Le saviez-vous?

L'APDA offre un service d'accompagnement à des rendez-vous importants comme chez le médecin. On vous accompagne pour prendre en note ce que le professionnel vous mentionne. Comme ça, vous êtes certain d'avoir toute l'information. Contactez-nous si vous ou vos proches en avez besoin.



## Le RTC écoute les besoins de sa clientèle malentendante

PAR ARIANE MILLETTE, RESPONSABLE DE RÉDACTION

**Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) s'est renseigné sur l'accessibilité de son service envers les personnes possédant des limitations. Le 26 janvier 2019, par l'entremise d'un groupe de discussion à l'IRDPO, six personnes atteintes de surdit  ont comment  les aspects positifs et n gatifs des d placements en transport collectif.**

Elles ont t moign  de maintes am liorations depuis les vingt derni res ann es, notamment les  crans qui offrent un appui visuel des arr ts   l'int rieur des autobus, l'application RTC Nomade temps r el et les bornes d'information aux stations.

Leur d pendance   ces outils s'av re cependant probl matique lors de bris ou de gr ves, tel qu'en 2017 quand des chauffeurs ont suspendu l'affichage d'information sur les  crans   l'int rieur d'une majorit  de v hicules pour presser des n gociations(1). Les passagers atteints d'un trouble auditif ne peuvent pas compter sur la parole pour se renseigner ; la voix du conducteur pouvant  tre indistincte ou compl tement inaudible. Cela est source de stress s'ils empruntent un trajet non familier ou si des avis importants sont mentionn s de vive voix.

« *Lorsqu'il y a une situation d'urgence et qu'on doit sortir de l'autobus, on suit les gens sans savoir ce qui se passe,* » a d clar  une jeune utilisatrice malentendante pr sente   la rencontre.

Pour rem dier   cela, il fut sugg r  de recevoir sans frais les alertes par messages textes gr ce   un syst me de donn es.

Le groupe de discussion s'est aussi prononc  sur une diversit  de solutions : augmenter le volume de l'annonce des arr ts et la taille de police des  critures, offrir un service wifi gratuit dans les autobus, mettre les directives verbales fr quentes sur les  crans d'affichage (ex. : faites de la place, dirigez-vous vers l'arri re) ou les assigner   des couleurs pr cises de lumi res clignotantes. Comme une surabondance de passagers peut bloquer les  crans et que l' blouissement du soleil rend leur lecture p nible, il a  t  conseill  de les repositionner au milieu des autobus.

Les individus pr sents ont pu s'entendre sur la mesure la plus pressante : sensibiliser le personnel du RTC. Qu'importe s'il communique avec une personne malentendante ou entendante, celui-ci se doit de garder patience s'il se voit oblig  de r p ter maintes fois les renseignements et de ralentir le d bit de sa parole. Cela concerne  galement les employ s aux points de vente qui sont de surcro t tenus de regarder le locuteur, de ne pas effectuer une autre t che en m me temps et de minimiser les bruits. Entre autres, avoir la possibilit  d'acheter des billets en ligne ou de prendre rendez-vous dans une salle ferm e  viterait la mauvaise communication et faciliterait l'autonomie.

La fr quence d'utilisation du RTC des participants se situait entre quelques fois par semaine et tous les jours pour motifs de travail, d' tudes, de loisirs et de d placements g n raux tels que se rendre   l' picerie ou chez un m decin. Les repr sentants du RTC sont repartis avec leurs notes, non sans plusieurs remerciements des communaut s sourdes et malentendantes. Il ne reste qu'  savoir lesquelles des solutions propos es seront prises en charge par le RTC d'ici les prochaines ann es.

(1) C line Fabri s, « Des n gociations au RTC entra nent d j  des r percussions sur la client le », monQuartier, 23 f vrier 2017, <https://monquartier.quebec/2017/les-negociations-au-rtc-entraiment-deja-des-repercussions-sur-la-clientele/>

## Vous employez une personne malentendante ?

PAR KIM AUCLAIR, AGENTE DE COMMUNICATION ET ARIANE MILLETTE, RESPONSABLE DE RÉDACTION  
EN COLLABORATION AVEC FRANCINE CHALUT, BÉNÉVOLE

**Les défis des personnes malentendantes se trouvent majoritairement dans la communication. En général, ces personnes tolèrent plus ou moins les bruits et perçoivent difficilement l'origine des sons. Vous les verrez sans doute dotées de prothèses auditives ou d'implants cochléaires, mais sachez toutefois qu'ils ne redonnent pas l'ouïe. Ils amplifient les sons, mais il est toujours ardu de discriminer votre voix parmi celles des autres et les bruits de fond. Suivre une conversation à plusieurs personnes, comme une conférence ou une réunion peut s'avérer problématique sans interprètes, preneurs de notes ou aides techniques.**

Aucune surdité n'est pareille. Votre employé sait ce qui fonctionne pour lui et peut avoir des besoins bien différents de quelqu'un qui a une déficience auditive similaire. Il est donc de votre devoir de vous renseigner sur la meilleure manière de l'accommoder. Les principaux défis qu'il pourrait rencontrer seraient les appels téléphoniques et les discussions dans le bruit et à plusieurs personnes. Votre employé utilise ses autres sens, dont la vue, pour compenser à sa perte auditive grâce à la lecture labiale.

Pour mieux adapter le milieu, vous pourriez recevoir une aide financière afin de répondre aux besoins de votre employé malentendant. Le gouvernement possède des programmes de soutien, dont Emploi Québec qui offre des subventions salariales ou d'accommodement.

Appliquer les conseils suivants sera également d'une grande aide :

- parler face à la personne et articuler sans crier ni exagérer l'articulation ;
- répéter maintes fois au besoin ;
- minimiser les bruits (ex. : ne pas placer la personne près d'une imprimante, ne pas mettre de musique d'arrière-plan) ;
- privilégier les endroits calmes pour les discussions avec des collègues de travail ;
- ajouter des lumières clignotantes aux équipements d'urgence (ex. : alarmes d'incendie) ;
- bien éclairer le bâtiment ;
- favoriser la communication électronique ;
- faire usage de preneurs de notes ou de transcripteurs lors de réunions d'équipe ou de conférences ;
- sensibiliser le personnel sur les besoins et les limites de votre employé malentendant ;
- se procurer une technologie adaptée (ex. : téléphone amplifié).

Pour plus de renseignements communiquez avec nous.

Pour connaître les programmes de soutien financier d'Emploi-Québec, vous pouvez consulter la page 6 de votre magazine de décembre 2017 sur [www.apda.ca](http://www.apda.ca)



**Francisco Cabrera**  
Courtier immobilier résidentiel  
Cell. : 418 558-8188  
fcabrera@viacapitale.com

**VIA CAPITALE QUÉBEC CHAMPLAIN**  
Agence immobilière

850, boul. Pierre-Bertrand #230  
Québec, Qc G1M 3K8

Bur. : 418 624-4444



## La fraude : soyez vigilants !

PAR ANN-KATHERINE LANGLOIS, CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION  
AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE QUÉBEC

**Chaque année, des citoyens sont victimes de fraude en ligne, par la poste, en personne ou au téléphone. Il y a fraude lorsqu'une personne s'approprie un bien, un service ou de l'argent avec le consentement de la victime, mais que ce consentement a été obtenu par tromperie, ruse ou tout autre moyen malhonnête.**

Parmi les crimes contre la propriété, la fraude se retrouve en 4<sup>e</sup> position, derrière les vols, les méfaits et les introductions par effraction. Les types de fraudes les plus fréquents se font par :

- carte de paiement ;
- courriel frauduleux ;
- marketing de masse ;
- SMS ;
- vol d'identité.

**Voici donc quelques trucs pour éviter d'être victime de fraude :**

- 1) Déchiquez vos documents financiers avant de les jeter ou de les recycler.
- 2) Ne conservez que les pièces d'identité essentielles dans votre portefeuille. Ne gardez pas sur vous votre numéro d'assurance sociale ni votre acte de naissance.
- 3) Ne donnez jamais de renseignements personnels par téléphone ni par courriel à moins que vous ayez amorcé la communication.
- 4) Mettez à jour les logiciels antivirus sur vos ordinateurs, portables ou tablettes.
- 5) Changez régulièrement vos mots de passe et utilisez des mots de passe complexes qui ne font pas référence à votre nom, date de naissance et numéro de téléphone, ni ceux de vos proches.
- 6) Utilisez des sites Internet sécurisés (débutant par <https://> et affichant un cadenas) lorsque vous devez transmettre des informations personnelles ou financières.
- 7) Méfiez-vous de toute offre pour faire de l'argent facilement, il s'agit d'une escroquerie.



Si vous êtes victime de fraude :

- 1) Communiquez avec votre institution financière.
- 2) Dénoncez l'incident au Centre antifraude du Canada (1-888-495-8501).
- 3) Déposez une plainte à votre poste de police.
- 4) Communiquez avec les deux agences nationales d'évaluation du crédit :
  - Equifax (1-800-465-7166) ;
  - TransUnion Canada (1-877-525-3823).

Voici quelques ressources utiles :

Centre d'appel antifraude du Canada  
Signaler une fraude ou besoin de renseignements  
1-888-495-8501  
[www.phonebusters.com](http://www.phonebusters.com)

Office de la protection du consommateur  
1-888-OPC-ALLO (672-2556)  
[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

Bureau de la concurrence du Canada  
<https://bureaudelaconcurrence.gc.ca>

## Le saviez-vous?

En 2018, environ 2 400 plaintes de fraude (tous types confondus) ont été déposées au Service de police de la Ville de Québec.

La fraude touche l'ensemble de la population, mais l'âge moyen des victimes est de 46 ans.

Mars est le mois de la prévention de la fraude, partout au Canada.

## Briser les limites : la scolarité de Samuel Lanouette

ENTREVUE RÉALISÉE PAR ARIANE MILLETTE, RESPONSABLE DE RÉDACTION

**Atteint de surdité profonde bilatérale de naissance, Samuel est implanté depuis ses onze ans et complète actuellement un baccalauréat en histoire à l'Université Laval. À 27 ans, il cumule un bagage impressionnant de connaissances, d'expériences professionnelles et de bénévolat. Puisqu'il est un modèle de persévérance pour les jeunes atteints de déficience auditive, je lui ai demandé de me raconter son parcours scolaire.**

*C'est ma sixième année au baccalauréat parce que j'ai eu besoin d'adaptations. J'ai commencé ma première année avec quatre cours, mais c'était beaucoup trop. J'ai diminué à trois cours. C'est ma limite.*

Réputé aux études à temps plein, il indique avoir une mémoire visuelle très forte qui ne coïncide pas toujours avec la vision conservatrice de l'université.

*La grande différence entre le cégep et l'université dans le fonctionnement des cours, ce sont les notes. Au cégep, tout se trouve dans les manuels que le prof lit littéralement mot à mot. C'est donc plus facile. L'université, c'est de l'improvisation. Il y a plus de matière dite qu'écrite, ce qui fait en sorte qu'il me manque de l'information. L'interprète qu'on m'avait donné n'avait pas la vitesse pour tout écrire. Seulement 50 % de la matière m'était transmise et je devais rédiger mes propres notes à partir de ce que je voyais sur son écran d'ordinateur et sur les lèvres de l'enseignant. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai coulé mes quatre premiers cours.*

*Je ne pouvais quand même pas dire au professeur « eille, peux-tu répéter » chaque fois dans un amphithéâtre de 80 personnes. Ça ne se fait pas.*

Samuel s'est donc débattu pour obtenir de meilleurs services. Il désirait un transcripteur professionnel, quelqu'un qui écrit absolument tout ce qui se passe dans la classe, mais le Centre d'aide aux étudiants n'avait pas le personnel pour répondre à sa demande.

*C'était écrit sur papier qu'ils en offraient ! Alors, pourquoi mettre l'option si elle n'existe pas ?*



Samuel a fini par avoir un contact qui avait des compétences en histoire et qui savait comment fonctionnait son handicap. Sa transcriptrice amatrice écrivait assez rapidement pour lui permettre de rattraper les cours qu'il avait coulés et de s'adapter. Il continue tout de même à se battre pour officialiser le service de transcripteur.

*Je suis très têtu et très direct. Les services adaptés me connaissent. S'il y a un problème, je n'ai pas peur de le dire. Après six ans d'entêtement avec les services adaptés, j'ai réussi à obtenir un transcripteur professionnel à distance. C'est un projet pilote d'un mois qui commence bientôt : le professeur portera un micro relié au transcripteur qui m'enverra directement ses notes sur mon ordinateur. C'est formidable ! On parle de 100 % de la matière écrite.*

Le jeune homme s'est aussi fait connaître à titre de vice-président de l'Association des implantés cochléaires du Québec (AICQ) pour sensibiliser la population à la surdité et aux adaptations scolaires. Ce poste lui a permis de se créer un réseau de contacts et de rencontrer l'APDA qui a appuyé sa démarche. Côté social, il n'a pas de difficulté à tisser des liens grâce à sa personnalité, puis en mentionnant et expliquant son handicap pour éviter les malentendus. D'ailleurs, il a rencontré ses amis de toujours au secondaire. Ils étaient curieux et ont toujours réagi comme s'il était un entendant. Très sportif, il fait partie d'une ligue amicale de hockey avec ceux-ci où il occupe la position de gardien de but.

*La beauté du sport, c'est le travail d'équipe. Tu montres tes compétences physiques. Dans les sports, je suis aussi bon que les autres. C'est là que j'ai commencé à avoir de bons amis.*

Après avoir terminé son primaire à l'École Oraliste, Samuel a intégré les entendants non sans difficulté lors de ses trois premières années au secondaire.

*Les maths, ce n'était pas la matière la plus facile. Ça ne s'écrit pas vraiment. Je ne fais pas la différence entre deux chiffres à l'articulation similaire comme six et dix. Les sciences, c'était pire ! J'allais voir le professeur à la fin du cours pour qu'il m'explique la matière. Je me débrouillais. En ce qui concerne l'anglais... Je suis bilingue en lecture et en écriture, mais je ne suis pas bilingue au parler et à l'écoute. Pour moi, converser en français, c'est déjà comme parler une autre langue. L'anglais, c'est une difficulté de plus. Au secondaire et au cégep, on m'avait toujours accordé les notes de passage. On avait compris que ce n'était pas possible avec mon audition.*



*À l'université, on ne m'a pas obligé à suivre les trois cours d'anglais avancés requis par mon programme considérant ma situation et voyant que j'avais réussi les parties lecture et écriture du test de classement.*

Sa famille a également joué un rôle important au sein de son apprentissage.

*Mes parents étaient très impliqués. Ils se sont toujours entêtés pour me pousser aux études. Quand j'étais jeune, tout le monde leur disait que je n'allais pas me rendre à l'université. Il ne fallait pas sous-estimer mes capacités. Mes parents m'ont formé au niveau de l'articulation, de la syntaxe, de l'écriture et de la lecture. Ils m'ont donné leur 100 %. C'est grâce à eux que je suis persévérant. Ils savent très bien quand je n'ai pas compris.*

Pour s'aider davantage, Samuel utilisait le système FM au secondaire. Il a également suivi une bonne quantité de cours en ligne qu'il juge plus faciles, car tout est écrit. En classe, il ne s'assoyait jamais en arrière.

*Certains profs d'université n'acceptent pas que j'aie un preneur de notes parce qu'ils ont peur qu'il transmette l'information à tout le monde. À un moment donné, je devais rédiger un compte-rendu d'une conférence, mais la date ne concordait pas avec ma transcriptrice. J'ai donc demandé à la repousser. Le prof ne semblait pas comprendre. Je lui ai donc dit : « C'est ma transcriptrice qui remplace mes oreilles... Sans elle, je n'ai pas d'oreilles. » On s'est alors arrangés pour déterminer une meilleure date.*

*Ils ne me refusent pas de faire des travaux d'équipe à deux personnes au lieu de cinq. Cinq coéquipiers, c'est beaucoup trop de confusion.*

D'ailleurs, c'est sa déficience auditive qui l'a dirigé vers l'histoire.

*L'histoire est un outil de communication. Je suis en mesure d'avoir la crédibilité, les arguments nécessaires pour me défendre et contester l'information parce que je l'ai lu quelque part. L'histoire me permet d'être à l'avance par rapport aux autres et d'éviter de manquer d'information. C'est ma passion. Il y a tellement de choses à comprendre. Ça touche plusieurs domaines.*

Lorsque je lui ai demandé ce qu'il dirait s'il pouvait conseiller les jeunes atteints de déficience auditive, il m'a déclaré ne pouvoir me répondre de manière générale.

*Les personnes malentendantes et sourdes ont des besoins spécifiques. Par exemple, un élève peut très bien fonctionner avec un interprète alors qu'un autre n'en tirerait aucun avantage. Certains peuvent avoir des séquelles de compréhension et de syntaxe, d'autres non. Le gros problème, c'est que les écoles traitent la surdité de façon globale pour combler des besoins différents. Je ne peux donc pas les rassurer de manière générale, seulement de manière précise : il leur faut un bon soutien individuel, même pour des cas semblables. Mon mot d'ordre, c'est la « persévérance ». Ne jamais lâcher. Il faut toujours continuer. Il faut défoncer les portes. Si tu ne défonces pas les portes, tu ne trouveras pas ta place dans la société. Le parcours, c'est toujours essai et erreur. C'est constamment un apprentissage de soi. C'est difficile d'accepter la surdité, surtout quand t'es jeune. Tu vas l'accepter beaucoup plus tard. Ne laisse pas l'aide venir à toi-même : va la chercher. Ça prend du temps. L'éducation, pour moi, c'est l'échelle pour grimper.*

Si une chose est certaine, c'est que Samuel a un bel avenir devant lui. Il n'a pas terminé de nous épater avec sa force de caractère. D'ici les prochaines années, il continuera de jongler ses études avec ses deux emplois en massothérapie et au Ministère de la Culture et des Communications. Malgré les complications survenues, Samuel Lanouette adore l'université. Il est toujours avide d'apprendre. C'est pourquoi il poursuivra un certificat en sciences politiques l'automne prochain. L'APDA lui souhaite beaucoup de succès.



## Voyager sans limites

PAR KIM AUCLAIR, AGENTE DE COMMUNICATION ET ARIANE MILLETTE, RESPONSABLE DE RÉDACTION

**Voyager génère plus de plaisir que d'inquiétudes. Pour les personnes malentendantes, cela s'avère un défi supplémentaire. Ne plus être en contact avec un entourage familial à ses besoins et séjourner en territoire inconnu est certes effrayant, mais possible. Nos membres l'ont fait. Ce que l'on peut tirer de leurs témoignages sont des conseils pour mieux voyager lorsqu'on possède un handicap auditif.**

Une de nos jeune membre, qui vit avec une surdité sévère à profonde bilatérale, préfère les voyages solos. Les voyages seuls ont l'avantage d'avoir des horaires plus flexibles et offrent plus de liberté. Très débrouillarde, la jeune femme a visité la France, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Thaïlande et les États-Unis.

Le seul hic, c'est qu'elle déclare qu'il n'y a pas d'équipement d'urgence adapté comme des lumières clignotantes ou un lit vibreur dans les hébergements. Pour remédier à cela, il faudrait apporter ses propres aides de suppléance à l'audition, se renseigner sur les services adaptés disponibles et, s'il y a lieu, avertir le personnel hôtelier que vous n'entendez pas les alarmes et de venir vérifier en personne que vous aurez bel et bien quitté votre chambre lors d'une situation d'urgence.

« Souvent, en vol, des consignes sont annoncées par le pilote lorsqu'il y a des turbulences, il m'est impossible de comprendre, ça me rend anxieuse. Je dois demander aux autres passagers de répéter... »

« Bien que plusieurs obstacles soient au rendez-vous, ils me permettent de me surpasser et de me développer en tant qu'individu. »

Une autre aventurière de l'APDA qui compose avec une déficience légère est soucieuse de la sécurité en avion. Lorsqu'il y a des consignes de sécurité dans l'avion elle n'entend pas le personnel. Durant le vol, le bruit de l'avion lui empêche d'entendre les agentes ou les agents de bord. Les consignes dans les micros, autant dans la salle d'embarquement qu'en cours de vol lui sont incompréhensibles. Il n'est pas toujours possible de voyager accompagné, cela exige de se débrouiller et d'oser demander de l'aide aux autres, ce qui est parfois gênant selon elle, car elle doit expliquer à chaque fois qu'elle a une déficience auditive. Elle préférerait que les avions et les salles d'attente soient munis de téléviseurs avec sous-titrage instantané; qui sait l'avenir? D'ici là, elle ne s'empêche pas de voyager...

## Voici quelques conseils proposés par les aventurières de l'APDA afin de voyager sans limites:

### À PRÉVOIR AVANT DE PARTIR

- 1) S'informer sur les services offerts dans sa langue maternelle.
- 2) Vérifier le fonctionnement de ses prothèses auditives chez l'audioprothésiste.
- 3) Apporter une quantité suffisante, voir excédentaire de piles pour la durée du voyage et toujours en avoir à portée de main.
- 4) Apporter un calepin et un crayon pour qu'autrui puisse écrire les mots mal entendus.
- 5) Imprimer ou rédiger vos destinations au préalable.
- 6) Consulter les forfaits de voyage chez votre compagnie téléphonique ou acheter des cartes SIM pour avoir accès à Internet et échanger plus facilement avec vos compagnons de voyage.

### PENDANT LE VOYAGE

- 1) Se donner des moments de répit dans la journée, comme une sieste pour récupérer de sa fatigue.
- 2) Visiter et manger pendant les heures les moins achalandées.
- 3) Demander au chauffeur de vous avertir lorsque votre arrêt approche.
- 4) Mentionner sa surdité et ses besoins.
- 5) Demander l'aide de vos compagnons.
- 6) Repérer les coins les moins bruyants.
- 7) Se placer de manière à voir les lèvres des interlocuteurs.

*Bon voyage!!!*

## Que justice soit rendue sans limites

PAR ANNE-SOPHIE VERREAULT, COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS

**Quand on travaille dans une association qui a pour mission de défendre les droits des personnes malentendantes, on est confronté à des situations problématiques qui n'ont jamais été approfondies.**

C'est le cas avec l'accès au système de justice pour les personnes atteintes de déficience auditive. En l'espace de quelques mois, quatre demandes d'aide sont survenues à l'APDA. Le point en commun ? L'incompréhension des informations mentionnées durant le procès.

L'APDA a d'excellents échanges avec la personne responsable du plan d'action pour personnes handicapées du Ministère de la Justice. Nous travaillons de concert pour améliorer l'accessibilité des tribunaux pour les personnes malentendantes. À la lumière des situations problématiques qui nous ont été rapportées, voici ce que nous avons appris...

### Les services d'interprètes :

Selon l'article 36 de la Charte des droits et libertés de la personne :

« Une personne qui est accusée d'avoir commis une infraction a le droit de comprendre ce qui est dit devant le tribunal. Elle peut recevoir gratuitement les services d'une ou d'un interprète si elle est malentendante ou sourde, ou si elle ne comprend pas la langue parlée. »

Par contre, il est précisé que cette gratuité ne s'applique pas dans un procès de nature civile ou d'adoption. C'est également ce qui est mentionné dans la directive A-6 du Ministère de la Justice « Services d'interprètes et paiement des frais ».

## Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.

Nous offrons des services d'interprétation visuelle (orale, LSQ et tactile)  
aux personnes sourdes, sourdes-aveugles, malentendantes et entendantes

### L'humain au coeur des communications !

#### Faire une demande

- > Demandes acceptées du lundi au vendredi
- > 8h à 17h
- > Faites votre demande rapidement, les places s'envolent vite!
- > Service d'urgence
  - > 24h par jour
  - > 7 jours par semaine

#### Régions desservies

- > Bas-Saint-Laurent
- > Saguenay-Lac-Saint-Jean
- > Capitale-Nationale
- > Mauricie-Centre-du-Québec
- > Côte-Nord
- > Gaspésie
- > Chaudière-Appalaches

## SRIEQ

Service d'urgence

24 heures sur 24 / 7 jours sur 7  
Pour la police, l'hôpital et la DPJ

9885, boul. de l'Ornière  
Québec (Qc) G2B 3N9

418 622-7448  
1 866 628-7448

418 622-1037  
1 800 268-1037

Textos  
581 578-0667

srieq@bellnet.ca  
www.srieq.ca

Cependant, en pratique, tous les frais relatifs aux demandes d'interprètes sont à la charge du Ministère de la Justice. Vous pouvez déposer votre demande au Service Régional d'Interprétariat de l'Est du Québec (SRIEQ).

Sachez qu'en plus des services d'interprétation en Langue des signes québécoise, le SRIEQ embauche des interprètes oralistes. L'interprète oraliste est un professionnel formé pour faciliter la communication entre les personnes entendant et malentendantes. Il retransmet le message exact du locuteur en utilisant des mots et des phrases qui sont faciles à lire sur les lèvres. Il a recours à des expressions faciales et à des techniques appropriées pour faciliter la communication. Une petite formation est toutefois nécessaire préalablement pour être à l'aise avec ce service.



#### Le système d'aide à l'audition :

Le palais de justice de Québec est muni d'un système d'aide à l'audition infrarouge Sennheiser HDI 830.

Actuellement, le Ministère de la Justice travaille à uniformiser la procédure d'emprunt de ce genre d'équipement. Si vous en avez besoin, vous pouvez communiquer avec nous. Nous ferons le lien avec les personnes concernées en attendant que la procédure officielle soit connue. Nous ferons un suivi du dossier dans le prochain magazine de septembre.

#### Services de sténographie

Finalement, rien dans le Code de procédure civile ne prévoit que la sténographie officielle des tribunaux peut être offerte gratuitement aux personnes malentendantes pour pallier un handicap. Cependant, vous n'êtes pas obligé de faire affaire avec un sténographe reconnu. N'importe qui peut vous accompagner pour prendre des notes pendant le procès. Les notes ne pourront pas être déposées devant le tribunal.

Il reste beaucoup de travail à faire au niveau de la promotion des services offerts aux personnes malentendantes dans le système judiciaire. Cependant, nous avons fait un pas dans la bonne direction !

#### Le saviez-vous?

L'APDA offre un service d'accompagnement à des rendez-vous importants comme au tribunal. On vous accompagne pour prendre en note ce que le professionnel vous mentionne. Comme ça, vous êtes certain d'avoir toute l'information. Contactez-nous si vous ou vos proches en avez besoin.

## Comment redonner le sourire !

PAR PATRICE PELLETIER, AUDIOPROTHÉSISTE ET PRÉSIDENT DE PRÉVOST AUDIOPROTHÉSISTES

**Le 6 décembre dernier, la clinique Prévost Audioprothésistes du Centre médical Berger a eu le plaisir de recevoir l'équipe de l'APDA pour la 2e mission du service « D'une oreille à l'autre ».**

Ces missions permettent d'appareiller les gens qui ne sont pas éligibles à recevoir une première ou une deuxième prothèse auditive défrayée par le programme de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

C'est dans une atmosphère bon-enfant que notre équipe d'audioprothésistes et d'audiologistes a reçu 9 patients. Grâce aux généreux dons que l'APDA a reçus, nous avons pu appareiller ces patients.

Le plus grand bonheur qu'un audioprothésiste peut ressentir est le moment précis où l'un de ses patients recommence à entendre des sons qu'il n'entendait plus depuis, souvent, plusieurs années. Quelques secondes plus tard, son visage s'illumine avec un grand sourire et s'ensuit le mot « MERCI ».



À mon tour de dire MERCI à l'APDA d'avoir créé les missions *D'une oreille à l'autre*, MERCI à mon équipe des cliniques Prévost Audioprothésistes d'avoir embarqué avec moi dans ce projet. Aussi, MERCI aux généreux donateurs de prothèses auditives et d'accessoires pour malentendants. Ce geste permet de donner une deuxième vie aux prothèses et aux accessoires et ainsi de donner au suivant.

## Vent de changement au conseil d'administration

PAR GILLES NOLET, PRÉSIDENT

Me revoilà à la présidence de notre association. Je tiens à remercier mesdames Nicole Bélanger et Francine Chalut, ainsi que monsieur Michel Dubé pour les heures consacrées au conseil d'administration (CA) de l'APDA. Le CA a comblé deux des trois postes vacants en cooptant deux personnes malentendantes : madame Hélène Houde et monsieur Patrice Grimard, deux personnes ayant de l'expérience et des atouts pour notre CA. Le recrutement se poursuit et le troisième poste devrait être pourvu d'ici la fin février. C'est suite à ce remaniement que j'ai été nommé à la présidence et que madame Nancy Porter a été désignée au poste de vice-présidente. Merci à notre directrice et aux membres du CA pour leur diligence lors de cette démarche. Bienvenue aux nouveaux administrateurs ; au plaisir de relever de nouveaux défis ensemble !



### Patrice Grimard

Le 7 février dernier, j'ai eu le plaisir de me joindre à l'équipe de l'APDA au sein du conseil d'administration. Atteint de surdit  de degr  mod r    s v re depuis ma naissance, je peux affirmer et constater que cette d ficiency est un d fi quotidien. Au fil des ann es, j'ai surmont  plusieurs d fis tant dans ma vie professionnelle que personnelle. Lorsque j'ai d couvert l'Association des personnes avec une d ficiency de l'audition, j'ai  t  conquis et j'ai d cid  d'apporter mon support   cette belle association dans la r alisation de ses objectifs. Disposant de 12 ans d'exp rience en informatique en programmation, en s curit  de l'information et en exploitation de solution, puis en voie de compl ter un MBA en affaires  lectroniques en hiver 2019, je mettrai   contribution mon exp rience et mon expertise pour l'APDA.



### H l ne Houde

Bonjour, je me pr sente, H l ne Houde, nouvellement membre du conseil d'administration de l'APDA. Depuis 4 ans je porte deux proth ses auditives, je suis donc en mesure de comprendre les d fis que doivent relever quotidiennement les personnes malentendantes. En tant que retrait e, je fais le choix de consacrer une partie de mes temps libres pour collaborer   la mission de l'APDA. Il me fait plaisir de mettre mes nombreuses ann es d'exp rience en administration, cumul es dans un service de ressources humaines et comme administratrice au b n fice de la r ussite de l'APDA.



## Congrès des audioprothésistes

Le 3 novembre dernier, Chantal et Marie-Hélène ont eu l'opportunité de présenter le service *D'une oreille à l'autre* au Congrès de l'Ordre des audioprothésistes. La présentation et le kiosque d'information ont eu un grand succès. Elles ont démystifié certaines inquiétudes entretenues par les audioprothésistes. Nous avons maintenant huit audioprothésistes partenaires pour effectuer des missions dans leur clinique et 46 points de dépôts pour récupérer des appareils auditifs de Chibougamau à Coaticook en passant par Lachute et Gaspé.



## L'APDA dans les médias

L'Association se fait de plus en plus connaître grâce à son projet *Où sortir sans limites* et son service *D'une oreille à l'autre* !

Plusieurs articles ont fait mention du projet *Où sortir sans limites* notamment une entrevue avec Ariane Millette sur le site web Impact Campus de l'Université Laval, une entrevue avec Kim Auclair sur le site de l'AQEPA et sur le blogue Énergir. Kim Auclair a aussi passé quelques entretiens avec CKIA — Les capés, Canal M, CKRL 89,1 — Les matins éphémères, handicap.fr, CKIA 88.3 — Québec, Réveille !, Le Charlesbourg Express, le magazine Lobe, hotelleriejob.com, Lien Multimédia, La fondation pour l'audition, Guide Entrepreneur, Ton Petit Look et HRImag pour, entre autres, parler du projet *Où sortir sans limites*.

Depuis l'été dernier, Marie-Hélène Tremblay a été interviewée par Salut Bonjour, Radio-Canada, CKRL 89,1 — Les matins éphémères, CKIA 88.3 — Les Capés et 98,5 FM. Des articles à notre sujet ont été rédigés dans le Charlesbourg Express, Le Carrefour de Québec, Le Québec Hebdo, Cité Boomers et Le Soleil. Notre service de recyclage de prothèses a également été mentionné dans les magazines Bel Âge et Virage, le journal L'Appel, puis à l'émission Entrée principale.

Depuis ces nouvelles visibilitées, le nombre d'appels et de membres n'a cessé de croître. Vous pouvez lire ou visionner nos entrevues disponibles sur notre site Internet : <https://www.apda.ca/dans-les-medias>.





## Le Québec pour tous

Kéroul

Parution : 2018

coût : gratuit en numérique sur le site web de Kéroul

À travers une vingtaine de pages toutes en images, on découvre dans cette 2e édition du magazine quelques incontournables de Montréal, de la Ville de Québec et des régions.

Au programme, de nombreux trucs et astuces pour visiter la province du Québec sans anicroche. Côté hébergement, on se penche sur les établissements offrant des douches sans seuil, un espacement sous le lit ou des expériences uniques. Pour finir, Victoriaville démontre comment elle se démarque comme première Destination pour tous !

## 6 millions de malentendants (n°32)

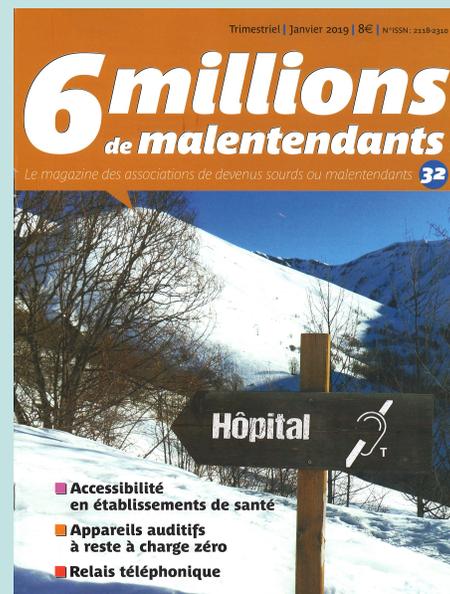
ARDDS

ISSN : 2118-2310

Parution : Janvier 2019

coût : consultation sur place dans les locaux de l'APDA

Ce magazine se concentre sur l'accessibilité et la sensibilisation des établissements de santé en France. Réalisé par l'Association de réadaptation et défense des devenus sourds (ARDDS), il présente une information complémentaire aux travaux réalisés dans le cadre de *Où sortir sans limites?* L'APDA a eu la chance de rencontrer les administratrices de cette association en France à l'été 2018.



Michel Nadeau

## ENTENDEZ-VOUS BIEN?

Petit guide à l'usage des personnes ayant une perte auditive



Michel Nadeau

ISBN : 9782895903628 (289590362X)

Parution: 2018

Coût : un chèque de 14,95 \$ par la poste (à commander sur le site web d'Audition Québec)

Est-ce que vous ou quelqu'un de votre entourage commence à moins bien entendre ? Si oui, sachez que vous n'êtes pas seul: il y a environ 1,5 million de personnes au Québec qui vivent avec une perte auditive. Les gens attendent en moyenne dix ans avant de consulter un professionnel, réduisant ainsi leur qualité de vie et celle de leur entourage. Voici un petit livre conçu pour mieux comprendre les impacts de la perte d'audition et surtout faire découvrir les solutions qui sont disponibles.

# Ateliers sur l'utilisation **DES TECHNOLOGIES**

## **Participez à trois ateliers de partage sur les technologies**

Les jeudis **21 mars, 25 avril et 30 mai 2019** de 18h30 à 20h30  
Un focus group aura également lieu le **18 juin 2019** de 18h30 à 20h30



Dans le cadre d'un projet de recherche, venez découvrir des applications technologiques, vous familiariser avec celles-ci et apprendre à les utiliser. Vous pourrez aussi partager vos propres expériences avec d'autres personnes. De plus, chacun des quatre ateliers abordera un thème différent, selon vos besoins.

Les ateliers auront lieu à l'Association des personnes avec une déficience de l'audition (APDA),  
7260, boulevard Cloutier, Québec, G1H 3E8



**Inscription GRATUITE**  
Téléphone : (418) 623-5080  
Courriel : [info@apda.ca](mailto:info@apda.ca)